Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600420-20260303-DELCCAS2026_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03 mars 2026

N° CCAS-2026-07

Conseillers en exercice : 13	Présents : 11	Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Président. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier postal aux membres du Conseil d'administration et ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-six février deux mille vingt-six.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Sandrine OLLIC, M. Thierry QUERO, Mme Anne-Marie KISSOUN, Mme Isabelle TAINGUY, M. Benoit CHARPENTIER, Mme Isabelle LE BLAY, M. Jean-Claude POCARULL, Mme Marie-Christine GOUZER, Mme Martine HINDRE.
ABSENTS EXCUSES : Mme Nathalie DUMONT ; Mme Carole MIANNAY
POUVOIRS :
Secrétaire de séance : Madame Isabelle TAINGUY

Objet : Information sur la proposition d'offre promotionnelle de la Mutuelle communale AXA

Monsieur le Président présente aux membres du CCAS le dispositif d'offre promotionnelle dite « Ma protection pour votre commune » de l'assureur AXA, partenaire communal depuis 2020, en ce qui concerne l'accès aux soins et la prévoyance des aléas de la vie.
Dans le cadre de ce partenariat, AXA souhaite proposer aux Colpéens 3 nouvelles formules de contrats.
Suite à l'acceptation formelle de cette proposition le 05 janvier 2026 par Monsieur le Président, l'offre AXA sera proposée pendant une durée de 12 mois. Durant cette période, la commune s'engage à mettre une salle à la disposition des agents d'assurance qui organiseront des réunions d'information et à communiquer sur la tenue de celles-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- PREND ACTE de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCAS
Freddy JAHIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de COLPO